



CONDITIONS GENERALES DE LOCATION D'UN EMPLACEMENT

1- RESERVATION

La réservation devient effective uniquement avec l'accord du camping, après réception des arrhes et après acceptation des conditions générales de vente. Le camping se réserve le droit d'accepter ou de refuser une réservation en fonction de la disponibilité.

2- CONDITIONS DE REGLEMENT

a. Arrhes et solde

- Pour les réservations effectuées plus de 30 jours avant le début du séjour : des arrhes de 30% du montant des prestations réservées doivent être réglées dans les 7 jours. Le solde doit être payé au plus tard 21 jours avant la date du début du séjour.
- Pour les réservations effectuées moins de 30 jours avant la date de début du séjour : le règlement intégral doit être effectué au moment de la réservation par carte bancaire.

ATTENTION : le non-respect de ses délais entraîne l'annulation automatique du séjour avec l'application des conditions d'annulation.

Après réception de votre règlement, une confirmation de séjour vous sera adressée précisant le solde restant à payer. Toute personne se présentant sur le lieu de séjour sans avoir, au préalable, réglé son solde se verra refusée.

b. Règlement du séjour

Le camping accepte les règlements selon les critères suivants :

Chaque paiement doit être accompagné du numéro de client et du nom indiqué lors de la demande de réservation.

- Carte bancaire : Visa ou Mastercard uniquement
 - en ligne sur notre site internet : www.campingduletty.com
 - par téléphone au 02 98 57 04 69 durant nos horaires d'ouverture.
- Virement bancaire sur le compte suivant :
Titulaire du compte : CAMPING LE LETTY SARL
Domiciliation : BPGO QUIMPER ENTREPRISES - 10661
RIB : 13807 10906 33521190921 67
IBAN : FR76 1380 7109 0633 5211 9092 167
SWIFT / BIC : CCBPFRPPNAN
- Chèques vacances :
Les chèques vacances sont expédiés sous la responsabilité du client, à l'adresse suivante :
Camping du Letty
Chemin de Creisanguer
29 950 BENODET
Un envoi en valeur déclarée par la poste n'est pas accepté.
- En raison de nombreux incidents, nous informons notre aimable clientèle que les règlements par chèques bancaires ne sont plus autorisés.
- Seuls les clients, arrivant à la réception sans réservation, peuvent régler le séjour en espèces.

3- TARIFS ET TAXES

Les tarifs sont déterminés par catégorie d'emplacement et s'entendent en euros. Les tarifs sont susceptibles de changer selon la période de réservation. Le montant de la taxe de séjour est de 0.66€ par nuit et par adulte. La modification éventuelle de cette taxe entraînerait une variation du tarif de votre séjour. Le montant des frais de dossier est de 35€ par réservation et est non remboursable.

4- MODIFICATION DE LA RESERVATION

a. Modification de votre réservation

Des modifications concernant votre réservation peuvent être effectuées au maximum 30 jours avant votre arrivée, sous réserve de disponibilité et d'acceptation par le camping.

En cas de refus, le client devra effectuer son séjour dans les conditions initiales ou bien l'annuler selon les conditions prévues au paragraphe 5.a.

Toute demande de modification sera envoyée au camping par E-mail.

Toute modification dans votre séjour donnant lieu à un règlement, peut se faire par l'un des moyens de paiement cités au paragraphe 2.b.

Aucun remboursement ne pourra être demandé pour un changement, de votre part, vers une catégorie inférieure moins de 30 jours avant l'arrivée et après l'arrivée.

En cas de changement vers une catégorie supérieure, vous devrez vous acquitter du tarif en vigueur.

b. Modification / Annulation du fait du camping

Lorsque, avant l'arrivée au camping, le respect d'un des éléments essentiels du séjour est rendu impossible par suite d'un fait imprévisible et insurmontable, d'un tiers étranger à la fourniture des prestations prévues au contrat ou à un cas de force majeure, nous vous en informerons aussitôt. Vous disposerez alors de la faculté soit de renoncer au séjour soit d'accepter la modification que nous vous proposons. Cela entraînera un avoir valable pour un autre séjour sur la saison en cours ou la saison d'après uniquement. Il est précisé que l'application de la présente hypothèse ne donnera lieu à versement d'aucune indemnité.

5- ANNULATION DE LA RESERVATION

a. Annulation du fait du client

En cas d'annulation, nous vous demandons de nous avertir rapidement par écrit ou E-mail.

Aucun remboursement ne sera effectué.

Veillez noter que les frais de dossier (35€) et la souscription à l'assurance annulation ne sont pas remboursables.

b. Assurance annulation de séjour

S'il le souhaite, le Client peut, avec supplément de prix, souscrire l'assurance annulation de la compagnie d'assurance « Neat Camping » :

Son coût est de 4% du montant du séjour (hors frais de dossiers et taxes de séjour).

L'assurance annulation et interruption de séjour rembourse les sommes versées avant l'arrivée au camping et le montant du séjour non utilisé au prorata temporis en cas de retour prématuré, si la raison de l'annulation est garantie au contrat.

La prime d'assurance doit être intégralement payée à la réservation du séjour et est non remboursable. Elle peut être souscrite maximum 5 jours après le jour de la réservation.

Les conditions générales d'annulation complètes sont disponibles en pièce-jointe de vos courriers de réservation.

En cas de sinistre, vous devez informer le Camping du Letty dans les plus brefs délais et informer votre assureur :

Neat Camping

Téléphone : 05 54 54 25 22

E-mail : sinistre@neat.eu

Site internet : <https://www.declare.neat.eu/campings-independants>

c. Arrivée retardée ou interruption de séjour

Tout séjour entamé et écourté, interrompu, ou abrégé (arrivée tardive, départ anticipé) ou toute prestation non consommée pendant celui-ci ne pourra faire l'objet d'aucun remboursement de notre part.

Après un retard de 24 heures, sans nouvelles de votre part, nous reprenons la disposition de votre emplacement, sans qu'aucune indemnité ne vous soit due.

Si vous l'avez souscrit, reportez-vous aux conditions générales de l'assurance annulation Neat Camping en pièce jointe de vos documents afin de demander un remboursement.

6- MODALITES DU SEJOUR

- Les réservations se font à titre personnel. Vous ne pouvez en aucun cas sous-louer ni céder votre réservation sans le consentement préalable du camping.
- Les mineurs doivent impérativement être accompagnés de leurs parents ou tuteurs légaux durant toute la durée du séjour et sur le même emplacement.
- Le camping se réserve le droit de refuser l'accès au camping aux groupes ou familles se présentant avec un nombre de participants supérieur à la capacité de l'emplacement loué (voir paragraphe ci-après « Emplacements »).
- Seules les personnes inscrites sur le contrat de réservation seront autorisées à occuper l'emplacement qui leur est alloué.
- Chaque réservation inclut une, et une seule place de parking. Tout véhicule supplémentaire, remorque ou visiteur devra s'annoncer à la réception, régler le tarif en vigueur et utiliser le parking visiteur dans la limite des places disponibles.
- Chaque réservation inclut l'accès aux commodités (douches, sanitaires), aux animations, services et équipements de loisirs à l'exception de ceux indiqués avec supplément.
- Les dimensions des installations principales (flèche incluse pour les caravanes, cordes incluses pour les tentes) et annexes (auvent, tonnelle, remorques, etc) et les souhaits particuliers sont à signaler lors de la réservation.
Les souhaits ne font pas l'objet d'une garantie d'obtention de notre part. Ils sont toutefois pris en considération dans la mesure du possible et en fonction de nos disponibilités. Aucun souhait ne pourra faire l'objet d'une réclamation.
Le numéro de l'emplacement ne sera connu que le jour de votre arrivée au camping.
- Afin de préserver la vue sur mer dans le secteur des 'Mouettes', toutes les installations devront être positionnées parallèlement aux haies dans le sens de la longueur.
- Par mesures d'hygiène, les shorts, bermudas, caleçons, T-shirts, paréos, etc, sont interdits dans l'eau du parc aquatique. Par respect des autres campeurs, les ballons et bouées sont interdits dans l'enceinte du parc aquatique.
- En cas d'épidémie, pandémie, ..., nous nous réservons le droit de supprimer ou restreindre certains services / équipements et certaines animations.

Emplacements

- Un emplacement peut accueillir un foyer de 7 personnes maximum (enfants et bébé compris). Deux familles ne peuvent donc pas s'installer sur le même emplacement.
- Tous les emplacements du camping disposent d'une connexion électrique, mais la borne n'est pas obligatoirement au ras de chaque emplacement : un câble électrique suffisamment long, idéalement 20-25m en une seule longueur est fortement recommandé.

- Le forfait de base d'un **Emplacement Standard** comprend l'emplacement pour la tente ou la caravane avec un véhicule, ou un camping-car, 1 ou 2 personnes, l'électricité (10A) et l'eau à proximité.
- Le forfait de base d'un **Emplacement Mer, Premium-Mer, Confort 110m², Confort 150m²** comprend l'emplacement pour la tente ou la caravane avec un véhicule, ou un camping-car, 1 ou 2 personnes, l'électricité (10A), l'eau et l'évacuation des eaux usées en accès direct.
- Le forfait de base d'un **Emplacement Privilège** comprend un emplacement spacieux pour la tente ou la caravane avec un véhicule, ou un camping-car, 1 ou 2 personnes, un sanitaire privé, un réfrigérateur 90 litres, un barbecue, ainsi que l'électricité (16A), l'eau et l'évacuation des eaux usées en accès direct.
Les animaux ne sont pas admis sur ces emplacements.
Il est interdit de fumer dans les sanitaires privés.

7- ARRIVEES ET DEPARTS

a. Emplacements

Les jours d'arrivée et de départ sont au choix du client.
Les arrivées peuvent se faire à partir de 15h00 et les départs jusqu'à 11h00.
Un nombre de nuits minimum peut être imposé.

Tout dépassement horaire pourra entraîner la facturation d'une nuit supplémentaire (sauf si accord du responsable du site, voir § 7.b)
Vous présenterez votre confirmation de réservation lors de votre arrivée au Camping du Letty.

b. Départs tardifs

Les départs tardifs sont possibles uniquement avec l'accord du camping.
Veuillez noter que ceux-ci dépendent de notre planning et ne peuvent donc pas être garantis.

c. Prolongation de séjour

Toute prolongation de séjour doit être formulée 24 heures au moins avant la date de départ prévue. Nous ne garantissons pas la disponibilité et la prolongation ne sera pas garantie sur le même emplacement ou la même catégorie.

Le règlement des nuits supplémentaires doit se faire immédiatement à la réception.

d. Dépôt de garantie

Pour les réservations en catégories Privilège, un dépôt de garantie par carte bancaire de 300 euros sera demandé. Cette caution sera rendue au client le jour de son départ et après vérification complète du sanitaire individuel.

La direction se réserve le droit de conserver tout ou une partie de la caution en cas de manquement au respect d'hygiène et/ou du matériel loué.

Si le départ du client doit intervenir en dehors des heures d'ouverture de la réception, le sanitaire individuel sera contrôlé ultérieurement et tout ou une partie de la caution détruite.

La retenue du dépôt de garantie n'exclut pas un dédommagement supplémentaire dans le cas où les frais seraient supérieurs au montant de celle-ci.

8- PENDANT VOTRE SEJOUR

a. Règlement intérieur

Un règlement intérieur est affiché à la réception. Il est également joint à la pochette d'accueil à chaque arrivée.

Nous vous remercions d'en prendre connaissance et de le respecter. Tous les clients doivent se conformer aux dispositions du règlement intérieur. Chaque client est responsable des troubles et nuisances causés par les personnes qui séjournent avec lui ou lui rendent visite.

Dans le cas où un campeur ne le respecterait pas, les gestionnaires ou leur représentant se réservent le droit de l'expulser sans préavis ni remboursement.

b. Pertes, vols, dégradations

La responsabilité du camping ne saurait être engagée en cas de perte, de vol ou de dégradation d'effets personnels, tant sur les emplacements que sur le parking visiteur ou dans les locaux communs. En conséquence, le camping décline toute responsabilité en cas de vol, incendie, intempéries, etc., ou en cas d'incident relevant de la responsabilité civile du vacancier. Nous vous conseillons de contacter votre compagnie d'assurances afin d'obtenir si nécessaire une extension de vos garanties personnelles.

c. Animaux

Les chiens sont acceptés dans l'enceinte du camping. Un chien de première catégorie n'est pas autorisé.

Le carnet de santé avec les vaccinations à jour doit être en votre possession. Il vous sera demandé de le présenter à la réception du camping.

Ils sont obligatoirement tenus en laisse et ne doivent pas nuire à votre entourage (abolements, agressivité, déjections...)

Le propriétaire est tenu de ramasser les déjections.

Les animaux domestiques ne sont pas acceptés sur les emplacements Privilège.

Aucune dérogation n'est possible.

Tout manquement à cette règle sera sanctionné par l'expulsion des contrevenants.

d. Sécurité

Le port du bracelet est obligatoire pendant toute la durée du séjour.

Ce bracelet vous sera remis à l'arrivée et permet d'assurer la sécurité de nos clients en évitant les intrusions de personnes extérieures.

Seuls les enfants de moins de 3 ans peuvent prétendre à une dérogation à cette règle.

S'il ne porte pas son bracelet, un client peut se voir refuser l'accès aux commodités (douches, sanitaires), aux animations, services et équipements de loisirs (Espace aquatique Aquatropic, terrains de jeux extérieur,...).

e. Visiteurs

Tous les visiteurs doivent passer à la réception afin de s'acquitter du forfait journalier. Ils doivent être accompagnés d'un campeur du Letty.

Le port du bracelet est obligatoire pour tous les visiteurs.

Une pièce d'identité doit être laissée à la réception en échange du bracelet. La pièce d'identité sera restituée lors du départ en échange du bracelet.

Ils sont sous la responsabilité des campeurs qui les reçoivent et doivent respecter le règlement.

Leur véhicule doit stationner sur le parking de PandAdventure Park situé à l'entrée du camping.

Les visiteurs peuvent profiter des services, équipements et animations du camping y compris l'accès à PandAdventure Park et PandaNature Park.

f. Responsabilité parentale

A l'exception des activités encadrées par nos équipes d'animations, les parents doivent toujours accompagner et surveiller leurs enfants. Les enfants doivent obligatoirement être accompagnés de leurs parents ou tuteurs légaux au parc aquatique, à PandAventure Park et PandaNature Park.

g. Cashless

Vous devez régler vos achats dans nos différents services grâce à un système de paiement cashless (sans espèces). Une puce se trouve dans votre bracelet de camping et vous permet de régler vos achats.

Les espèces ne seront autorisées que pour le paiement des séjours non réservés et l'approvisionnement de votre bracelet à la réception, le paiement directement à certains prestataires extérieurs et pour le paiement de certains services à monnaieur (machine à laver, salle de jeux, machine à café etc.)

Les activités (Espace bien-être, court de tennis et locations diverses) et services (supérette, bar, PandAventure Park, restaurant l'Arbre au Trésor, service de plats à emporter) du Camping seront à régler avec votre bracelet cashless ou en carte bancaire.

Le remboursement du solde de bracelet cashless se fera fin juillet et fin août **après votre demande en ligne** sur le site internet spécifique de la compagnie de cashless (informations données dans la brochure à votre arrivée au camping) et au plus tard trois semaines après la fermeture du camping.

9- RECLAMATIONS

Nos clients disposent d'un mécanisme de réclamations accessible pour faire connaître leurs éventuelles insatisfactions relatives au déroulement de leur séjour. Pour faire part de ses réclamations, le client peut se manifester par E-mail (reception@campingduletty.com), ou par le biais de nos enquêtes de satisfactions envoyées par E-mail après le séjour.

Pendant la durée du séjour, notre équipe de réception est disponible aux heures d'ouverture de celle-ci pour prendre en considération toute réclamation. Les réclamations peuvent porter sur la conformité de l'emplacement à la réservation, la conformité des services par rapport aux attentes du client. La direction s'engage à répondre de façon circonstanciée à toute réclamation écrite dès lors qu'elle n'est pas anonyme.

Dans le cas où le client attend une contrepartie à sa réclamation, celle-ci devra être rédigée par courrier (lettre recommandée avec accusé de réception) à la direction du camping dans le mois qui suit le séjour sans omettre le numéro de dossier. Sa demande sera alors analysée et une décision sera prise en sa faveur ou défaveur.

10- RESPONSABILITE

Conformément aux dispositions de l'article L.212-1 du code de la consommation, le camping s'engage à la conformité de ses prestations et services aux prescriptions en vigueur.

Le client reconnaît expressément que le camping ne pourra être tenu responsable, du fait de la communication par ses partenaires ou par tout tiers d'informations fausses qui seraient mentionnées dans la brochure ou le site internet du camping concernant les sites d'accueil, et notamment les photos de présentation, les qualificatifs, les activités, les loisirs, les services et les dates de fonctionnement.

Tous les visuels et les textes utilisés dans la brochure ou sur le site internet du camping sont non contractuels. Ils n'ont qu'un caractère indicatif.

Il peut advenir que certaines activités et installations proposées par le camping et indiquées dans le descriptif figurant dans la brochure soient supprimées, notamment pour des raisons climatiques ou en cas de force majeure tels que définis par les tribunaux français. Le camping est responsable de la bonne exécution de toutes obligations résultant du contrat. Toutefois, il sera exonéré de sa responsabilité dans les cas où l'inexécution ou la mauvaise exécution du contrat est imputable soit au client, soit au fait imprévisible et insurmontable d'un tiers étranger à la fourniture des prestations prévues au contrat ou à un cas de force majeure définie à l'article 1218 du Code Civil.

11- PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

Les informations que vous nous communiquez à l'occasion de votre commande ne seront transmises à aucun tiers. Ces informations seront considérées par le camping comme étant confidentielles. Elles seront utilisées uniquement par les services internes du camping, pour le traitement de votre commande et pour renforcer et personnaliser la communication et l'offre de services réservés aux clients du Camping du Letty en fonction de vos centres d'intérêts.

Conformément à la Règlementation applicable en matière de protection des données à caractère personnel (notamment, la Loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles), vous disposez de différents droits, dont un droit d'accès, de rectification, et d'opposition aux données personnelles vous concernant.

Pour exercer vos différents droits il vous suffit de nous en faire la demande par courrier à l'adresse suivante en nous indiquant votre nom, prénom et adresse : Camping du Letty, Chemin de Creisanguer, 29 950 BENODET

12- OBJETS TROUVES

a. La réception et le stockage des objets trouvés

Dès réception, les objets trouvés sont enregistrés dans notre base de données. Ils seront conservés 30 jours. Les matières périssables ou dangereuses sont immédiatement détruites.

b. La déclaration de perte

Vous pouvez réaliser votre déclaration de perte par téléphone ou bien directement auprès de la réception.

c. Les objets retrouvés

Si votre objet est retrouvé, vous pourrez alors le récupérer directement à la réception sur présentation d'une pièce d'identité durant 30 jours, ou le recevoir à votre domicile. Dans ce dernier cas, une taxe de restitution sera appliquée pour couvrir les frais de services et d'expédition.

Si vous avez souscrit l'assurance annulation Neat Camping, contactez la compagnie au plus vite pour demander un remboursement de la taxe de restitution, si vous validez les conditions mentionnées dans le contrat.

d. Les objets trouvés non restitués

A défaut de restitution au propriétaire dans un délai de 1 mois, l'objet sera remis à une association d'utilité publique ou bien détruit.